



---

# Rapport conférence citoyenne tranquillité publique Avis et propositions des membres

Septembre à novembre 2021

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>
○	Une conférence citoyenne	3
○	Le sujet traité	3
○	L'organisation des travaux	3
○	Les participants à la conférence citoyenne	3
<b>2</b>	<b>NOTRE MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>ÉTAT DES LIEUX</b>	<b>7</b>
○	Éléments d'état des lieux sur la tranquillité publique	7
○	Éléments d'état des lieux spécifiques à Rezé	8
○	La direction actuelle de la tranquillité publique	9
<b>4</b>	<b>LES PRINCIPES QUI DOIVENT GUIDER LA POLITIQUE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE DE REZÉ</b>	<b>11</b>
<b>5</b>	<b>LES PRÉCONISATIONS DÉTAILLÉES</b>	<b>13</b>
	-1- La prévention et l'accompagnement social de la délinquance	13
	-2- La présence humaine	17
	-3- La prévention technique de la malveillance et la prévention situationnelle	22
<b>6</b>	<b>RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>24</b>
○	<b>pour augmenter les moyens de la justice ;</b>	24
○	<b>pour une augmentation des moyens de la Police nationale à Rezé et notamment la nuit.</b>	24
<b>7</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>25</b>
<b>8</b>	<b>LISTE DES ANNEXES</b>	<b>26</b>

# 1 PRÉAMBULE

## ○ Une conférence citoyenne

Dispositifs ponctuels, les conférences citoyennes réunissent un panel d'habitants tirés au sort qui, au fil des séances de travail et des rencontres d'experts, bâtit une réflexion commune et rédige des préconisations pour répondre aux questions qui leur sont posées.

## ○ Le sujet traité

Le présent document constitue l'avis des personnes sollicitées par la Ville pour participer à une conférence citoyenne sur le sujet de la tranquillité publique à Rezé. Dans ce cadre, plusieurs questions leur ont été soumises :

- **quelles voies suivre pour améliorer la tranquillité publique et le bien-vivre ensemble à Rezé ?**
- **quelles stratégies, quels outils et moyens à mettre en œuvre ?**
- **à quelles conditions et avec quelles priorités ?**

## ○ L'organisation des travaux

La conférence citoyenne s'est réunie à quatre reprises pour construire un avis collectif.

Au cours de la première session, dite d'information, les 17 et 18 septembre 2021, les participants se sont emparés du sujet à traiter : « La tranquillité publique à Rezé et la tranquillité publique en général, de quoi parle-t-on exactement ? ». La seconde session, dite d'investigation, s'est déroulée les 15 et 16 octobre 2021 pour approfondir les thématiques identifiées lors du premier week-end, à partir du retour d'expériences de différentes structures. Les 5 et 6 novembre 2021, un travail de délibération a permis de s'accorder sur les recommandations du groupe. Enfin, la dernière session de travail, le 23 novembre, a permis de finaliser la rédaction du présent document, l'avis collectif du groupe répondant aux questions initiales.

## ○ Les participants à la conférence citoyenne

La conférence citoyenne sur la tranquillité publique est constituée de 23 citoyen.ne.s tiré.e.s au sort, 11 femmes et 12 hommes, de 19 à 62 ans, rezéen.ne.s depuis quelques mois ou depuis toujours.

Ils et elles vivent dans différents quartiers de la commune de Rezé.



La moitié des membres de la conférence a été victime de cambriolages par le passé. Leurs motivations à participer à la démarche sont variées, elles se recoupent, se croisent, diffèrent ou convergent. Elles représentent une diversité de points de vue et de regards propres à nourrir un avis citoyen riche et argumenté.

Extrait du 1<sup>er</sup> tour de table sur les motivations des membres du panel à participer à la démarche :

« Je suis venue principalement par curiosité pour la démarche citoyenne »

« J'ai été victime de cambriolages, deux fois... »

« Je suis engagée comme citoyenne ; c'était logique d'être là »

« Je me sens en insécurité à Rezé »

« C'est souvent un débat instrumentalisé par les hautes sphères politiques et que les citoyens doivent s'approprier »

« J'ai vu évoluer la ville ainsi que le sentiment d'insécurité.

Pour moi, la qualité de vie à Rezé s'est dégradée »

« Je n'ai plus d'illusions sur la politique nationale  
et je suis très content de pouvoir m'immerger  
dans le local à travers cette thématique »

« J'ai choisi Rezé car c'était pour moi une commune  
très paisible et... ça se vérifie »

Grâce à leurs perceptions et leurs vécus, nourris par des interventions extérieures, ils adressent collectivement aux élu.e.s de la Ville de Rezé les avis et préconisations suivants.

## 2 NOTRE MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Comme dans toute communauté humaine porteuse de points de vue différents, nos discussions ont été riches, fructueuses et pleines de nuances, là où les solutions simplistes ont tendance à s'imposer. Quelques grands principes émergent de nos échanges. Ils ont encadré nos réflexions et constituent un guide pour l'action.

- **Un principe de connaissance**, c'est-à-dire d'objectiver, autant que possible, la situation de Rezé en termes de tranquillité publique pour asseoir solidement nos recommandations. Au-delà de nos expériences personnelles, les 11 auditions et les nombreuses documentations mises à disposition ont participé de cette objectivation. Ce principe de connaissance est un préalable à la définition d'une politique de tranquillité publique.
- **Un principe d'inclusion et de représentativité**, nous nous sommes rapidement interrogés sur la représentativité de notre communauté de travail et sur sa légitimité à parler pour l'ensemble des Rézéens. Des auditions spécifiques ont été mises en œuvre pour tenter de mieux comprendre les points de vue des publics absents, notamment les habitants du quartier du Château.
- **La nécessité de se projeter sur un temps long**. Même si l'exercice est difficile, se projeter dans le monde de demain en termes de tranquillité publique doit faire partie des éléments d'appréciation de l'opportunité des actions à conduire.
- **Un principe d'humilité**. La complexité de la question traitée et la difficulté à obtenir, analyser et objectiver les données en matière de tranquillité publique, nous obligent à la plus grande prudence dans nos conclusions.

L'avis que nous vous livrons ci-dessous essaie, en conséquence, de réaliser la synthèse de toutes ces aspirations.

Nos travaux ne se sont pas limités aux questions posées. Mais, au final, même en empruntant des chemins de traverse, nous répondons aux questions posées.

Nous tenons à remercier la municipalité pour l'organisation de cette conférence citoyenne sur un thème difficile qui concerne chacun d'entre nous.

Nous souhaitons également remercier l'ensemble des personnes auditionnées au sein de la conférence : **Alexis WETTERWALD**, et **Michel LEC'HVIEN**, du cabinet Lexis, **Frédérique PERRET** et **Pol MARREC**, de la direction tranquillité publique, **Emilie PETIT** du Forum Français pour la Sécurité Urbaine, le **Commandant Frédéric GUILLAUME**, commandant du commissariat de police de Rezé, **Virginie MALOCHET**, sociologue spécialiste des politiques de prévention et sécurité, **Sylvie LEROY** et **Claudine BOULAY**, membres du conseil citoyen du Château, **Lola BENOIT** et **Céline RONTARD**, médiatrices quartier Château, **Christophe LEFEBVRE**, directeur d'Agence Habitat 44, **Séverine GERMAIN**, directrice de la tranquillité publique de la Ville de Saint-Herblain, **Jocelyn GENDEK**, élu en charge de la tranquillité publique de la Ville de Saint-Herblain, **Yves MADELINE**, **Michelle LE BARILLEC**, **Lidwine LAMISSE** et **Vincent BUCHET** représentants du Collectif Stop Insécurité, **Sylvie GRUNWALD**, vice-présidente de l'association France Victimes 44.

### 3 ÉTAT DES LIEUX

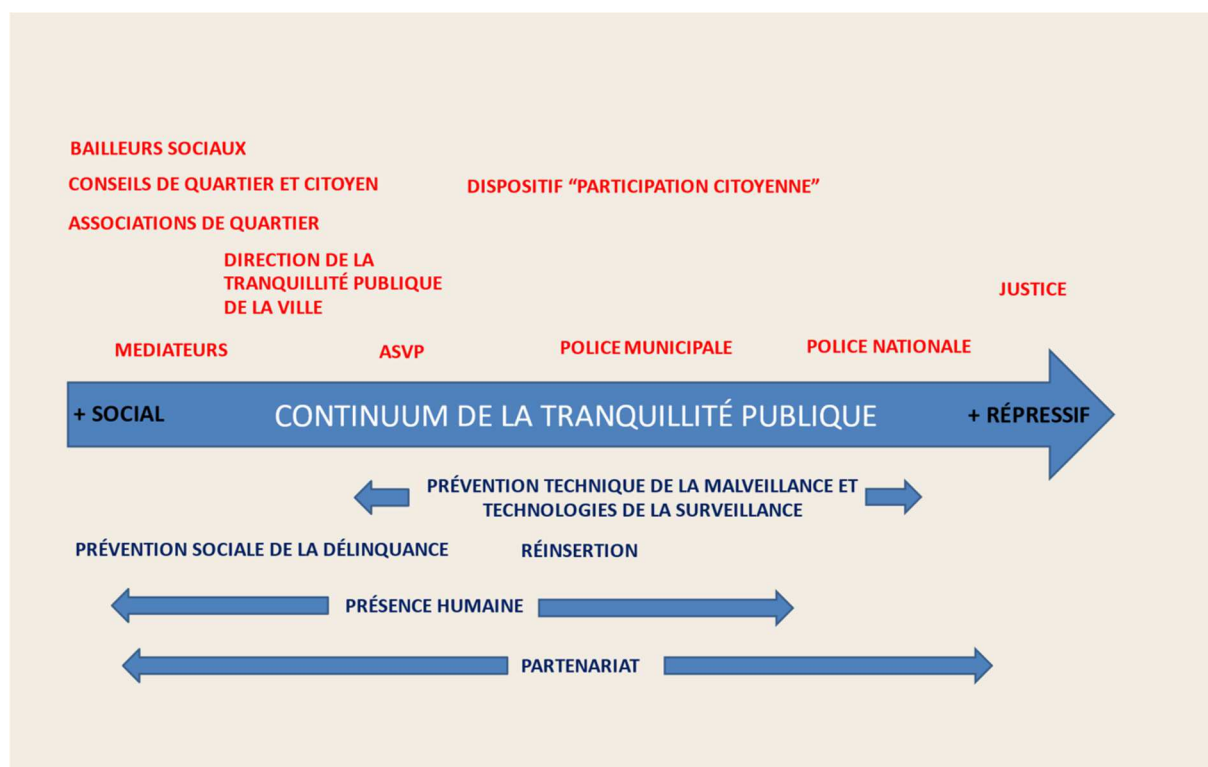
#### ○ Éléments d'état des lieux sur la tranquillité publique

La tranquillité publique comporte une forte composante sociale, à la fois individuelle et collective : le sentiment d'insécurité repose, en partie, sur le sentiment de vulnérabilité de chacun d'entre nous. Celui-ci dépend de sa propre perception (genre, fragilité économique, âge, etc.) et de facteurs structurels (aménagement urbains, éclairage, présence publique, etc.). Aussi, il n'y a pas de lien automatique entre niveau de délinquance et sentiment d'insécurité.

La tranquillité publique intègre donc des notions objectives (délinquance) et subjectives (sentiment d'insécurité) qui doivent toutes être prises en compte.

Le manque de soutien, d'accompagnement et de traitement judiciaire des victimes, tout comme l'absence des acteurs de la tranquillité dans l'espace public, participent fortement du sentiment de vulnérabilité individuelle.

La tranquillité publique est un sujet transverse qui appelle des réponses multiples. Elle s'inscrit dans un continuum qui va de l'action sociale à la répression, et implique des modes d'actions partenariales et coopératives à l'échelle de tous les territoires.



L'action de la Police nationale est pilotée par l'État, indépendamment des choix politiques locaux :

- la Police nationale ne couvre qu'un des pans de la tranquillité, celui de la réponse répressive à la délinquance ;
- ses moyens sont limités et sans perspectives réelles d'augmentation, y compris dans le champ restrictif de ses missions.

Même si les coopérations entre Police nationale, Ville, Métropole et autres acteurs existent et semblent opérantes, la stratégie de la police nationale relève d'abord de l'État et peut diverger de celle de la ville.

La gestion de la tranquillité publique repose, avant tout, sur l'affirmation d'un choix politique local ; les outillages pour y répondre ne sont que la conséquence de ces choix. La définition puis la mise en œuvre d'une politique locale de tranquillité publique suppose, cependant, pour la collectivité, de disposer des outils pour sa mise en œuvre.

## ○ Éléments d'état des lieux spécifiques à Rezé

L'augmentation de la délinquance à Rezé, depuis 2015, reste dans les normes du point de vue des indicateurs jusqu'en 2019, au regard des chiffres (en valeur absolue, non rapportés à l'évolution démographique) qui nous ont été présentés. Les dépôts de plaintes ont augmenté sur les cinq dernières années.

2020 a été marquée par une augmentation notable, mais probablement ponctuelle, des cambriolages, au regard des premiers chiffres de 2021.

En matière de trafic de stupéfiants, deux quartiers, tout particulièrement (Château et Pont-Rousseau), continuent d'être fortement impactés.

A Rezé, comme ailleurs, les femmes sont les premières victimes de la violence dans le cadre familial et, plus généralement, de l'insécurité. La problématique des violences intrafamiliales a de lourdes conséquences sur les enfants. Agir contre ces violences, c'est permettre à ces enfants de devenir adulte sereinement.

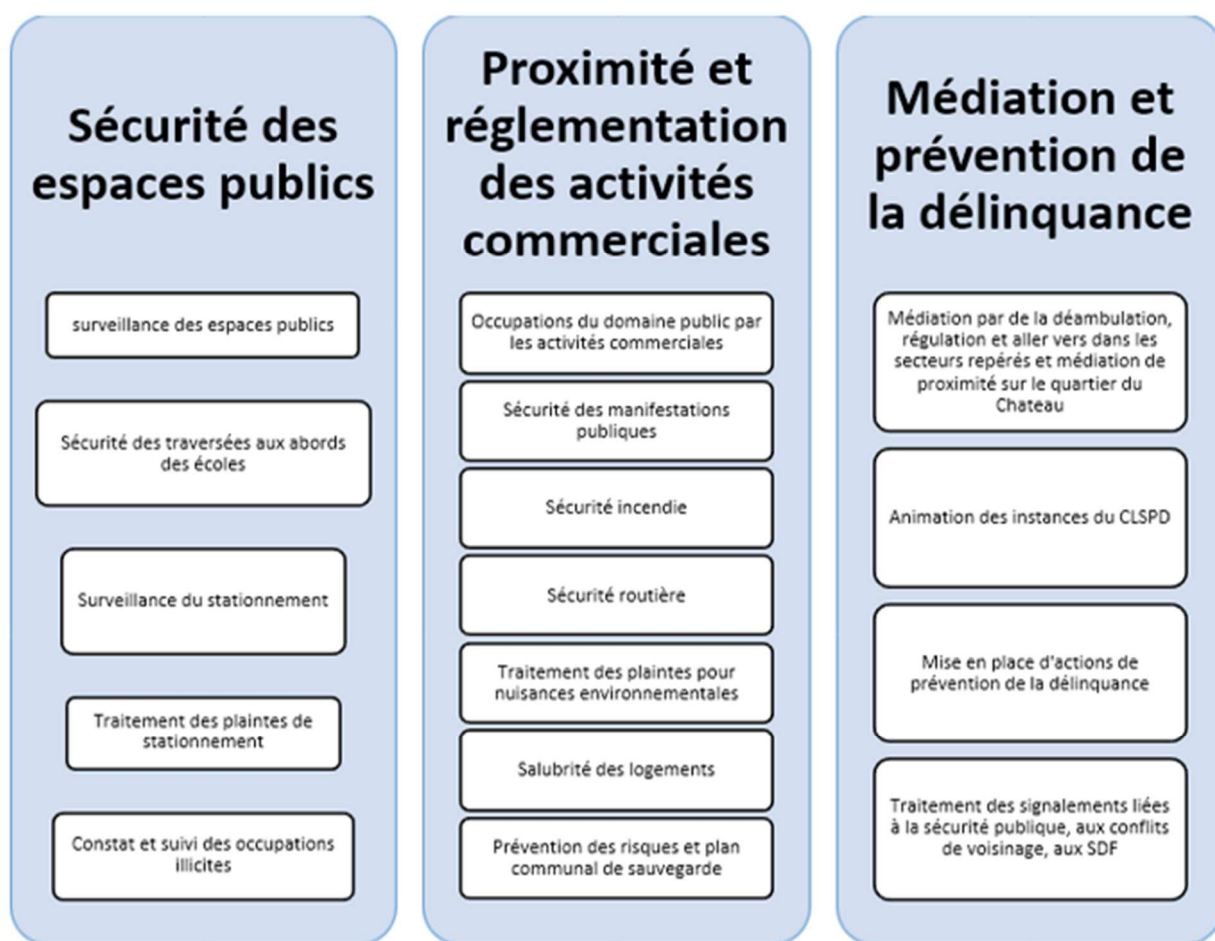
Les faits de délinquance (cambriolages, trafic de drogue, vols à la roulotte, vols à l'arraché...) participent d'un sentiment d'insécurité, notamment la nuit. Faits de délinquance et sentiment d'insécurité doivent, tous deux, être traités.



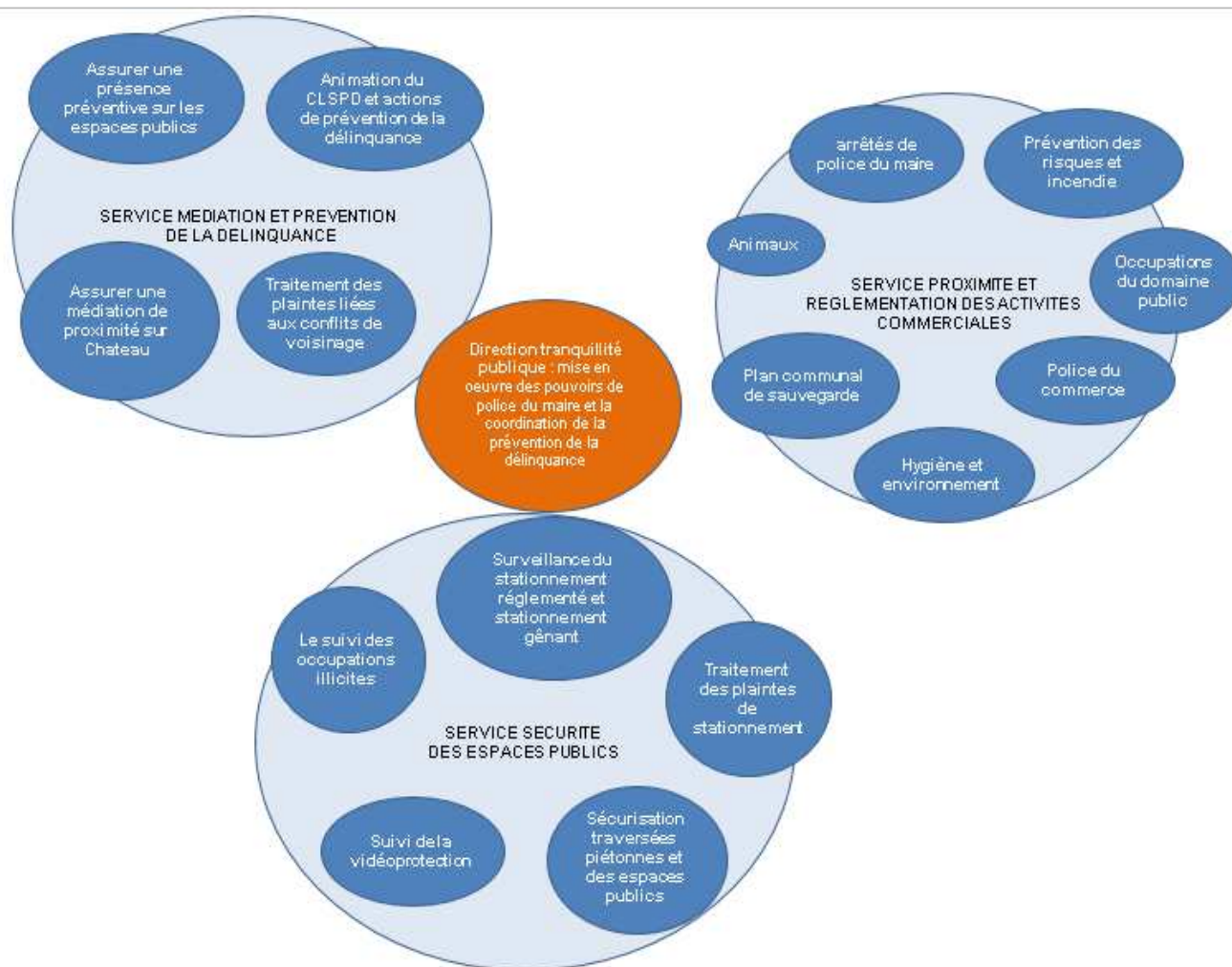
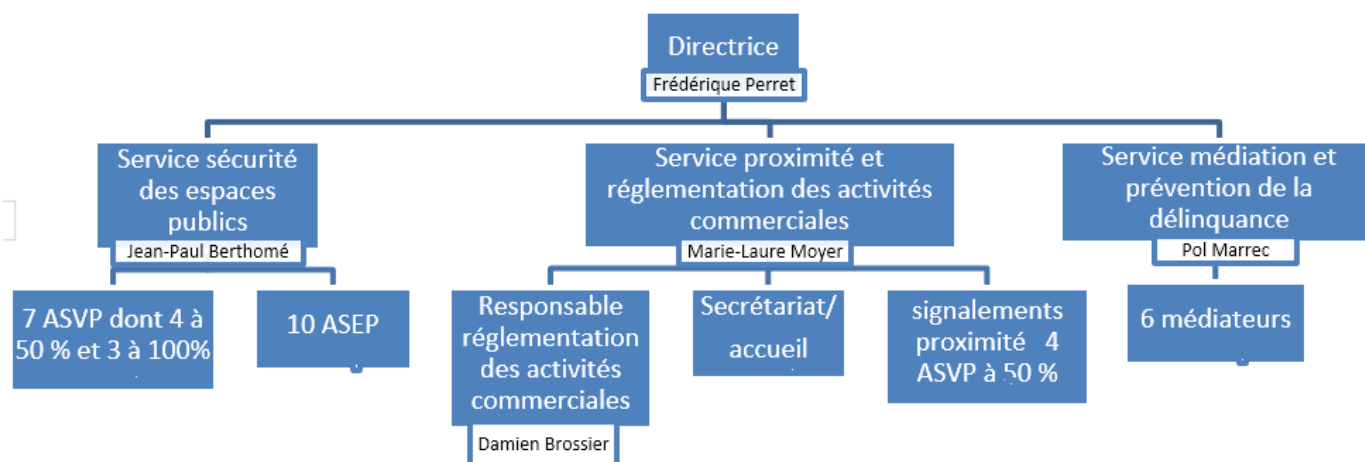
- La direction actuelle de la tranquillité publique
  - Des missions :

## Les missions de la direction

---



- Une équipe



Source : direction tranquillité publique de la Ville de Rezé.

## 4 LES PRINCIPES QUI DOIVENT GUIDER LA POLITIQUE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE DE REZÉ

Cette synthèse, détaillée dans le chapitre suivant, est le fruit de notre délibération commune. Elle s'appuie sur notre intime conviction, issue de nos discussions, au regard des auditions réalisées, des entretiens et données techniques, pondérées par des arbitrages issus de nos espaces de discussion. Nous avons tenté cet exercice difficile de conciliation d'expressions parfois contradictoires, de partis pris tranchés, avec comme fil conducteur la volonté de dégager un intérêt général inclusif des différents points de vue tout au long de cette démarche.

- La conception de la politique de tranquillité publique à Rezé, doit se mettre au service de l'Humain. Les auteurs de faits, comme les victimes, sont souvent, des personnes en souffrance. La tranquillité publique relève d'un projet de société, qui doit prévenir autant que guérir. Elle doit tisser du lien entre les citoyens.
- La politique de tranquillité publique de la Ville doit se doter d'une réelle vision stratégique, en lien avec le projet de société de la Ville, transparente et construite avec les citoyens. C'est cette vision qui devra se décliner en actions.
- Il n'existe pas de solution unique ou de solution « magique » : la recherche de la tranquillité publique devra passer par une réflexion globale et par une multiplicité de réponses. Elle ne peut se construire exclusivement sur des réponses répressives ; elle doit combiner prévention sociale, mesures favorisant le vivre ensemble et la cohésion sociale, et solutions répressives. Il s'agit de concevoir une graduation de la réponse.
- Il y a nécessité à se projeter sur un temps long. Sur ce sujet, même si des actions immédiates peuvent produire des effets rapides, rien ne se règle en un claquement de doigt.
- La tranquillité publique est une question transversale et globale : elle doit être prise en compte dans chaque politique et chaque action menée sur le territoire.
- La tranquillité publique est un continuum de l'action sociale à la répression. Elle implique de nombreux acteurs et de nombreux territoires. Elle ne peut être abordée que dans un esprit de coopération et de partenariat, et doit être le fruit d'une réelle coproduction entre tous les acteurs de ce continuum : polices, citoyens, bailleurs, associations, justice, collectivités territoriales...
- Pour produire des résultats, la politique de tranquillité publique doit être vivante et animée.
- La direction tranquillité publique est au cœur de ces politiques :
  - elle doit pleinement partager et porter les ambitions et les orientations de la municipalité.
  - elle doit être en capacité de les mettre en application, avec une dynamique, des compétences et un encadrement, adaptés à ses nouvelles missions.
  - Ses membres doivent se mettre au service des citoyens et être alignés sur la vision stratégique de la Ville.

- Il est nécessaire, dans la mise en œuvre de cette politique, d'être vigilant à l'équité territoriale des réponses.
- La direction tranquillité publique doit être visible, connue et facilement accessible à tous.
- Les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de tranquillité publique doivent faire l'objet d'une communication spécifique auprès des citoyens. Celle-ci devra être transparente et régulière.
- Chacun des outils et actions mis en œuvre doit être mesuré, évalué et, si nécessaire, ajusté. Il faudra rendre compte de ces évaluations et de ces éventuels ajustements auprès des citoyens.
- Les espaces publics doivent être des lieux de vie apaisés dans lesquels chaque citoyen doit être, et se sentir en sécurité. L'architecture doit être pensée en ce sens et doit pouvoir valoriser les espaces propices à l'épanouissement (parcs, coulées vertes, lieux de convivialité ou de sport...).
- Le budget de la tranquillité publique (dans toutes ses composantes) doit, à la fois, constituer une solution financièrement raisonnable et produire des effets sensibles en termes de baisse de la délinquance et d'amélioration du sentiment de sécurité.

## 5 LES PRÉCONISATIONS DÉTAILLÉES

Nos préconisations balayent les outils potentiels pouvant concourir à la définition d'une politique de tranquillité publique sur le territoire de Rezé. Elles s'attachent à détailler les points repérés dans le schéma du continuum de la tranquillité publique, allant de l'accompagnement citoyen et social à la répression et à son miroir judiciaire.

Elles s'organisent autour de trois familles d'outils et de leviers d'actions :

- la prévention et l'accompagnement social de la délinquance ;
- la présence humaine ;
- la prévention technique de la malveillance, les technologies de la surveillance et la prévention situationnelle.

### -1- La prévention et l'accompagnement social de la délinquance

#### ● La citoyenneté

**Considérant que :**

- le lien entre la population et les acteurs de la tranquillité est fragile, voire rompu ;
- la tranquillité publique est en lien avec d'autres politiques publiques et notamment éducatives ;
- la tranquillité publique a une composante de « lien social » ;
- la gestion de la tranquillité publique relève d'une politique locale à part entière et, qu'à ce titre, elle relève du champ démocratique et citoyen ;
- le partage des chiffres réels de la délinquance participe de la lutte contre le sentiment d'insécurité ;
- le dispositif « participation citoyenne » est insuffisant, ambiguë et présente des risques d'entre soi pouvant être néfastes.

**Nous recommandons :**

- la mise en œuvre d'assises municipales citoyennes annuelles du vivre ensemble et de la tranquillité publique, rassemblant la population, les acteurs de la tranquillité publique et au-delà, pour une approche citoyenne de la question moins ponctuelle que la seule conférence citoyenne qui rend cet avis ;
- l'inclusion de citoyens dans les dispositifs locaux de gouvernance de la tranquillité publique (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, groupes de partenariat opérationnel...). Dans ces instances, des sièges seront réservés à des citoyens mandatés par le Maire, parmi les membres de la conférence citoyenne, les référents « participation citoyenne », ou encore les membres du Conseil de la Jeunesse ;
- l'organisation de réunions ponctuelles, par quartier, en fonction des problématiques locales et en lien avec les élus de quartier.

**Conditions de mise en œuvre :**

- disposer d'un portage politique fort pour mener ces actions,
- étendre les partenariats avec des personnes compétentes et inspirantes (FFSU, sociologues...)
- s'appuyer sur des structures de quartier (maisons de quartier, centres socioculturels...)

- connaître les interlocuteurs et élu.e.s de quartier joignables et accessibles (coordonnées mail, possibilités de rencontres...)
- que la municipalité ait une obligation de réponse quand elle est interpellée.

## ● L'animation territoriale

### Considérant :

- que l'animation territoriale au plus près des habitants est la première entrée du parcours tranquillité publique ;
- que l'animation territoriale permet de détecter les signaux faibles avant qu'ils ne deviennent incontrôlables ;
- que la mixité sociale brise les entre soi ;
- que l'animation territoriale doit être construite sur le lien social, sur la montée en confiance, sur un niveau de présence suffisant et sur un bon repérage des animateurs par la population dans l'espace public ;
- que les agents qui en ont la charge doivent disposer de compétences à la fois pour l'efficacité de leur intervention et pour leur propre protection.

### Nous recommandons :

- le renforcement des dispositifs d'animation, notamment auprès des publics les plus précaires ;
- la création d'un service avec des animateurs et éducateurs de rue qui vont vers les habitants, tout particulièrement ceux qui risquent de basculer dans la délinquance ;
- la recherche systématique de partenariats avec les acteurs associatifs locaux, et notamment les structures d'insertion et de formation des jeunes ;
- des plans de formation des animateurs et éducateurs de rue à hauteur des enjeux.

### Conditions de mise en œuvre :

- construire des indicateurs de performance ad hoc ;
- une communication globale et diversifiée sur les animations proposées ;
- si une police municipale est créée, rassembler sous une même direction les services de prévention (animateurs et éducateurs de rue, médiateurs..) et la police municipale pour une meilleure collaboration.

## ● La présence sur le terrain de la société civile organisée, les associations

### Considérant :

- qu'il n'y a pas de lieu spécifique pour la tranquillité publique, dès lors qu'elle relève pour part du lien social ;
- que les associations, quel que soit leur objet social, peuvent agir sur la question du lien et de la tranquillité publique ;
- que ces acteurs sont souvent en première ligne sur le vivre ensemble et confrontés, parfois, à des incivilités ou violences.

### **Nous recommandons :**

- que la municipalité engage avec le monde associatif, sur la base de sa vision et dans un esprit de dialogue et de coordination, des discussions pour imaginer leurs contributions et identifier leurs contraintes pour amplifier leurs actions dans le champ de la tranquillité publique ;
- la mise en réseau des différents acteurs impliqués dans la prévention sociale (centres socioculturels, maisons de quartier, autres associations...);
- les partenariats passés entre la Ville et les structures associatives doivent comporter une incise sur la contribution de l'association à la tranquillité publique ;
- la création d'un forum des initiatives solidaires (à l'image du forum des associations de loisirs), pour faire connaître les structures locales d'accompagnement à la population notamment aux plus précaires.

### **Conditions de mise en œuvre**

- une impulsion municipale pourra être confortée par la création d'un poste de référent à la coordination entre les structures ;
- un appui financier spécifique aux actions de coordination entre les structures pourra être mis en œuvre, sous réserve de convention d'objectifs ;
- des moyens spécifiques pourront être accordés aux structures impliquées dans l'insertion et dans l'accompagnement de victimes.

## **● Accompagnement des activités sportives**

### **Considérant :**

- le sport est facteur de prévention de la délinquance ;
- l'accès aux pratiques sportives reste difficile pour certains jeunes de la commune, qui peuvent se sentir « empêchés ».

### **Nous recommandons :**

- de faciliter l'accès aux infrastructures municipales, via des créneaux avec les associations, pour des activités autres que la compétition. Le sport à proximité pour tous et à tous les âges ;
- de favoriser la pratique libre du sport via la création de city stades par exemple.

## **● L'éducation**

### **Considérant :**

- que le manque de coordination des acteurs éducatifs peut nuire à l'insertion sociale ;
- qu'il peut y avoir un manque de confiance entre la population et les acteurs de l'éducation ;
- que les acteurs de l'éducation sont peu outillés pour répondre aux besoins spécifiques des publics plus précaires.

### **Nous recommandons :**

- de renforcer le dialogue entre les familles et les acteurs de l'éducation ;
- de créer, au sein des établissements scolaires, des postes de médiateurs scolaires. Ils devront être identifiés et connus de tous. Ils mettront leur mission d'accompagnement, en collectif ou individuellement, à disposition des élèves, des parents et des équipes pédagogiques (exemple à Bruxelles en annexe) ;
- de mettre en place, dans le périscolaire et les accueils collectifs de mineurs, dans les établissements scolaires maternels et primaires, des temps pédagogiques et ateliers

d'éducation civique, de lutte contre les discriminations et d'éducation au numérique et aux réseaux sociaux ;

- de mettre en place des ateliers de prévention par les pairs (anciens toxicomanes, anciens délinquants..).

#### **Conditions de mise en œuvre**

- la connaissance du médiateur scolaire par les enfants, les parents et les équipes éducatives ;
- un médiateur présent au sein de l'établissement, joignable et à disposition.

### **● Lutte et prise en compte des violences familiales et discriminatoires**

#### **Considérant que :**

- les femmes et les enfants sont les premières victimes de violence dans le cadre familial ;
- les violences intrafamiliales ont des conséquences sur l'insécurité dans l'espace public.

#### **Nous recommandons :**

- la formation des acteurs en contact avec ces populations, à ces questions spécifiques ;
- la création d'une cellule d'écoute psychologique et d'accompagnement des victimes ;
- le renforcement des dispositifs de mise en sécurité des victimes, notamment en soutenant les associations en fonction de leurs besoins, et en travaillant sur les logements et le logement d'urgence.

#### **Conditions de mise en œuvre :**

- mise en place d'un coordinateur à l'échelle municipale bénéficiant d'une bonne connaissance des problématiques de violences intrafamiliales et de discrimination ;
- la garantie d'un accueil et d'un accompagnement des victimes, et de la confidentialité des démarches notamment lors des dépôts de plainte.



## -2- La présence humaine

### ● La gouvernance

#### Considérant :

- qu'une politique de tranquillité publique est d'autant plus efficace qu'elle est proche du terrain ;
- que la multiplicité des situations implique une multiplicité de réponses coordonnées et graduées ;
- que la coordination actuelle entre acteurs compétents ne produit pas une lisibilité suffisante sur le « qui fait quoi ? » ;
- que la reprise en main des enjeux de la tranquillité publique par la municipalité permettrait d'affirmer clairement la philosophie locale en la matière ;
- que les profils de l'équipe de direction de la tranquillité publique sont des facteurs-clés de réussite ;
- que la conférence citoyenne relève l'utilité et la pertinence de l'implication citoyenne sur le sujet de la tranquillité publique.

#### Nous recommandons :

- que la municipalité affirme sa vision de la tranquillité publique, la décline dans son organigramme en conséquence. Cette vision devra se retrouver dans toutes ses actions sans exception (urbanisme, action sociale, culture...), et être portée au sein de tous ses services ;
- que cette gouvernance soit ouverte à des citoyens référents (issus du dispositif « participation citoyenne » et de la conférence citoyenne, par exemple) pour coconstruire les objectifs et actions et en partager le suivi par des évaluations régulières.

#### Conditions de mise en œuvre

- Communiquer largement à l'issue de la conférence sur la vision stratégique municipale et sur l'organisation de la gouvernance ;

### ● La médiation

#### Considérant :

- que la gestion précoce du conflit est souvent la meilleure solution ;
- que le traitement à ce stade évite de charger le parcours « tranquillité publique » et libère des moyens pour les sujets plus complexes ;
- que c'est une pierre essentielle de la vision que nous avons d'un dispositif « tranquillité publique » à la rezéenne ;
- que la médiation est un métier difficile qui demande des compétences, des savoir-faire et des postures particulières ;
- que des pistes originales pourraient être explorées en la matière.

#### Nous recommandons :

- des coopérations et une coordination des acteurs du territoire impliqués dans la médiation avec les populations (associations, bailleurs...) ;
- un travail conjoint avec les animateurs et éducateurs de rue ;
- le renforcement des moyens humains (notamment, médiateurs scolaires) et matériels sur ce secteur municipal ;

- une attention toute particulière au recrutement, au regard de l'évolution des missions ;
- un accès renforcé à la formation pour les médiateurs, toujours au regard de l'évolution des missions (retour d'expérience d'autres territoires) ;
- une réflexion sur la mise en place d'une cellule de médiation portée par le Maire ou son représentant pour une intervention précoce en cas d'incivilité ;
- une exploration et l'expérimentation de dispositifs de médiation citoyenne.

### Conditions de mise en œuvre

- une communication renforcée auprès de la population pour identifier les médiateurs et connaître leurs missions dans chaque quartier ;
- une obligation de réponse des médiateurs aux diverses sollicitations ;
- la mise en œuvre d'indicateurs de suivi sur la médiation ;
- une obligation de suivi, a posteriori, des actions de médiation (en recontactant les personnes accompagnées). Les objectifs de ce suivi sont l'évaluation, mais aussi la poursuite de l'accompagnement de la personne si nécessaire.

### ● La présence sur le terrain

- Nous partageons le constat de la nécessité d'une présence renforcée des acteurs de la tranquillité publique dans les espaces publics, en lien avec les habitants. Accroître cette présence et améliorer sa visibilité est une condition nécessaire à la baisse de la délinquance et à la restauration du sentiment de sécurité.
- Le renforcement de la présence des acteurs de la tranquillité publique, quelle qu'en soit la forme, doit être pensé sur un principe d'attention à l'Humain.
- Aucune solution de renforcement de la présence des acteurs de la tranquillité publique ne peut s'envisager sans une clarification préalable de la vision municipale en la matière.

### Au regard de ces principes et considérant :

- que les incivilités du quotidien participent fortement au sentiment d'insécurité ;
- qu'on constate des effectifs de la Police nationale en baisse sur la ville de Rezé ;
- que le lien entre certains habitants et la Police nationale se détériore.
- que la disparition des missions d'ilotage par la Police nationale, a entraîné une perte de lien avec la population, qu'elle crée un sentiment d'insécurité, un manque de communication et donc une perte d'information importante dans la résolution des enquêtes ;
- que l'institution « police », au sens large, peut susciter de la défiance pour une frange de la population.
- que la dégradation de l'environnement donne une signature négative de l'espace public, elle aussi propice à un sentiment d'insécurité ;
- que la présence dans l'espace public des agents peut avoir, un effet dissuasif de certains actes délictueux et que le rappel à la règle a des vertus pédagogiques ;
- que la présence dans l'espace public des agents peut également avoir, pour une partie de la population, un effet de réassurance et combattre le sentiment d'abandon des victimes ;
- qu'il manque, à Rezé, un maillon dans le continuum de sécurité entre les ASVP et la Police nationale ;
- que la mise en place d'une Police municipale est difficilement réversible.
- que les compétences et prérogatives des policiers municipaux sont plus larges et englobent celles des ASVP.

- **Qu'il est impossible à la conférence citoyenne de produire un consensus sur la création d'une police municipale.**

### **La controverse concernant la création d'une Police municipale**

A contrario des autres propositions du présent avis, les membres de la conférence citoyenne sur la tranquillité publique de Rezé sont très partagés sur la création d'une Police municipale.

#### **Contre la création d'une Police municipale :**

- Il existe une réelle relation de défiance d'une partie de la population à l'égard de la police, alimentée à l'échelle nationale, mais également dans la métropole, par des attitudes et des faits divers largement médiatisés (violences policières lors du mouvement des gilets jaunes, mort de Steve MAÏA CANIÇO dans la Loire en juin 2020...)

- Une partie des travailleurs de l'institution "police" adhère à des principes autoritaristes qui en rendent difficile un recrutement en accord avec les valeurs de la Ville. La surveillance de la police dans l'exercice de ses fonctions installerait une relation de défiance hiérarchique.

- Les expertises mobilisées lors de cette conférence citoyenne montrent l'incapacité d'une Police municipale à apporter des réponses au trafic de stupéfiants et aux cambriolages, principaux soucis évoqués à Rezé.

- Assurer la tranquillité publique est le fruit d'un processus de long terme, il est donc important de penser les investissements monétaires et humains sur un temps long. La création d'une police municipale est couteuse et ne répond qu'à un impératif de réassurance court-termiste.

- Les problématiques locales à Rezé, ne sont pas comparables à celles de Saint-Herblain et ne nécessitent pas un recours à la Police municipale.

#### **Pour la création d'une Police municipale :**

- Les prérogatives des ASVP, même élargies par rapport à l'existant, ne sont pas suffisantes pour assurer le maintien du bon ordre et de la tranquillité sur l'espace public.

- Une Police municipale est susceptible d'apporter une réponse graduée entre les différents dispositifs de prévention de la délinquance et l'intervention de la police nationale, pour combler le maillon manquant dans le continuum de sécurité à Rezé.

- Une Police municipale, de par ses statuts, ses prérogatives et les missions qui pourraient lui être confiées, est la meilleure option pour l'entité d'ilotage qui fait défaut à Rezé.

- Une Police municipale permettrait au Maire de reprendre en main les problématiques de tranquillité publique à un niveau local par sa capacité à faire appliquer des arrêtés municipaux.

**Malgré la controverse, les fonctions et les modalités d'action d'une présence d'ilotage dans l'espace public, à inventer, ont pu être identifiées par l'ensemble des membres de la conférence citoyenne tranquillité publique.**

**Nous recommandons :**

- un principe d'équilibre entre prévention sanction et répression dans la vision de la Ville, traduit de façon opérationnelle dans les missions de cette entité d'ilotage ;
- un principe de fonctionnement de cette entité d'ilotage basé sur l'attention à l'Humain ;
- un principe de proximité avec la population et avec le tissu associatif ;
- la construction démocratique des missions de cette entité d'ilotage. Cette approche implique d'intégrer des citoyens (issus de la conférence citoyenne sur la tranquillité publique, référents du dispositif « participation citoyenne », membres des Conseils de quartier..) à la rédaction et au suivi d'une convention de coordination permettant de clarifier les missions de la Police nationale, des ASVP et de cette entité d'ilotage ;
- la nécessité d'un ilotage / présence jour et nuit ;
- le suivi démocratique des missions de cette entité d'ilotage, par les citoyens dans le cadre d'une évaluation récurrente ;
- la mise en place d'une analyse / évaluation régulière portée par un cabinet d'audit pour les contrôler ;
- une montée en puissance des effectifs en fonction des besoins et des résultats ;
- un recrutement soigné et ciblé de ces ilotiers ;
- pas d'arme, mais des caméras vidéo piéton

### • La qualification/formation des acteurs

**Considérant :**

- qu'au-delà de ses aspects répressifs, principalement pris en charge par la police nationale, les métiers de la tranquillité relèvent des métiers du lien et que ces derniers font appel à des compétences spécifiques ;

- que comme tout métier, l'acquisition de compétences et la formation permettent à la fois d'optimiser ses pratiques et de se sécuriser, en tant que praticien ;
- que l'accueil des victimes est un enjeu majeur du traitement des traumatismes, et que se joue, à ce moment, la tonalité de l'ensemble du parcours victimaire.

#### **Nous recommandons :**

- que les agents municipaux intervenants sur la question de la tranquillité publique soient formés aux pratiques des métiers du lien social ;
- que l'accueil des victimes soit professionnalisé ;
- que des dispositifs de formation continue soient mis en place ;
- que, dans ce cadre, toute la place nécessaire soit laissée aux apports de la sociologie ;
- que ces formations soient ouvertes aux autres agents, voire aux citoyens.

#### **Conditions de mise en œuvre**

- au regard de notre parcours au sein de la conférence, nous plaidons pour un apport des sciences sociales et de la sociologie dans ces formations, afin de permettre la prise de recul nécessaire par rapport à des approches centrées sur les outillages.

### ● **Les interfaces entre acteurs**

#### **Considérant :**

- que la justice est un acteur majeur de la tranquillité publique mais trop éloignée des enjeux locaux, ce qui provoque une rupture de confiance avec les citoyens ;
- que les acteurs de la tranquillité publique et leurs missions sont mal identifiés par le citoyen ;
- que le lien entre les habitants et la Police nationale se détériore.

#### **Nous recommandons :**

- que la coordination entre les différents acteurs soit clairement identifiée et assumée dans l'organigramme de la direction de la tranquillité publique ;
- que la personne en charge de cette coordination soit clairement identifiée et accessible par des tiers ;
- d'intégrer des citoyens légitimement mandatés (issus de la conférence citoyenne sur la tranquillité publique et référents du dispositif « participation citoyenne ») aux instances traitant de la tranquillité publique (CLSPD...) ;
- d'organiser des assises de la tranquillité publique, en lien avec les associations ;
- que les acteurs de la tranquillité publique soient rassemblés dans un lieu ouvert, visible et accessible au public (guichet dans la maison France Service, par exemple) à rapprocher de la maison du droit ;
- la mise en place d'un schéma local de tranquillité publique pour le quartier du Château et de Pont-Rousseau, sur le modèle de ce qui a été fait pour Bellevue à Saint-Herblain ;
- de clarifier, pour le citoyen, le parcours « tranquillité publique », en cas de besoin (accueil, accompagnement, circuit d'implication, etc.).

#### **Condition de mise en œuvre**

- Cette fonction de coordination doit être transversale. Elle doit disposer d'une autonomie de réflexion et d'action.

### -3- La prévention technique de la malveillance et la prévention situationnelle

#### ● L'approche urbanistique

##### Considérant :

- que l'attractivité de l'agglomération nantaise a des conséquences fortes sur sa démographie et implique une densification sur la commune de Rezé ;
- que la densification implique des choix urbanistiques qui ont un effet sur la qualité de vie des habitants, et, en conséquence, sur la tranquillité publique ;
- que, cependant, les décisions d'urbanisme relèvent plus de la Métropole que de la Ville ;

##### Nous recommandons :

- une densification raisonnable et maîtrisée sur le territoire afin de préserver « l'esprit village » de Rezé ;
- de favoriser des projets architecturaux et d'aménagement qui préservent cet « esprit village » : limitation de la hauteur des bâtiments, espaces de convivialité et de rencontres ouverts, prise en compte des éventuelles nuisances sonores...

#### ● L'aménagement et l'entretien des espaces publics

##### Considérant :

- que plus il y aura de lieux de rencontre et de convivialité, plus la tranquillité publique sera assurée ;
- que le choix des aménagements, du mobilier urbain, du type de végétalisation a une influence directe sur le sentiment de sécurité ;
- que l'aménagement et l'entretien d'espaces publics propres et agréables favorise le vivre ensemble et la tranquillité publique.

##### Nous recommandons :

- la création et l'aménagement de nouveaux espaces de rencontres, adaptés aux besoins de la population (enfants, jeunes, personnes âgées...) et favorisant l'échange et la mixité générationnelle, notamment les bancs, les composteurs, les boîtes à livres ;
- que la Ville préserve ses espaces verts facteurs de lien social et intergénérationnel ;
- de travailler avec des spécialistes de l'aménagement urbain, en coopération avec les habitants pour aménager l'espace public ;
- que la Ville de Rezé maintienne ou améliore, avec ses partenaires (bailleurs sociaux notamment), le niveau de propreté de ses rues et de ses espaces publics. Que la Ville et Nantes Métropole se coordonnent pour régler les problèmes de propreté et d'entretien de la zone commerciale du Château.

## ● L'aménagement et l'entretien de la voirie

### Considérant :

- que les incivilités routières sont l'un des facteurs du sentiment d'insécurité ;
- que le sentiment d'insécurité routière est réel sur certains quartiers et certaines voies de circulation de la ville ;
- que des aménagements de voirie inadaptés et en mauvais état (notamment les trottoirs), favorisent l'insécurité routière, les prises de risque et les incivilités.

### Nous recommandons :

- la réhabilitation et la réfection des espaces de circulation piétons (trottoirs, passages piétons, stationnement des voitures)
- le développement de pistes cyclables protégées

### Condition de mise en œuvre

- les aménagements de voirie devront mettre l'accent sur la sécurité et l'accessibilité de tous (piétons, cyclistes, PMR...)

## ● L'éclairage public

### Considérant :

- qu'un éclairage public adapté, s'il ne réduit pas la délinquance, favorise le sentiment de sécurité.

### Nous recommandons :

- que l'éclairage public soit présent dans tous les quartiers jusqu'aux derniers trams ou bus ;
- que l'éclairage public soit, en priorité, pensé pour les piétons et les mobilités actives.

### Condition de mise en œuvre

- Une réflexion doit être menée, en concertation avec les habitants, pour définir les besoins spécifiques de chaque quartier. Les besoins d'éclairage des zones pavillonnaires ne sont pas identiques à ceux des zones d'habitat vertical.
- Les apports d'un éclairage « intelligent », pouvant, par exemple s'enclencher en cas de présence humaine, devront être soigneusement étudiés.

## ● La vidéo surveillance

### Considérant :

- que la vidéo surveillance n'est efficace à réduire la délinquance, qu'à condition que du personnel soit présent, en continu, derrière les écrans.

### Nous recommandons :

- de renoncer au développement de systèmes de vidéo surveillance sur le territoire rezéen.

- **La vidéo protection**

**Considérant :**

- le caractère dissuasif de la vidéo protection quand elle est rendue visible ;
- les services que ces vidéos peuvent rendre dans les enquêtes de police.

**Nous recommandons :**

- La mise en place de vidéo protection sur les lieux stratégiques (à déterminer) dans l'espace public, où des atteintes aux personnes et aux biens ont pu être constatées.

## 6 RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Plaidoyer national**

**Considérant :**

- la place importante de la Justice dans le continuum de la tranquillité publique ;
- la fonction centrale de la Police nationale dans la tranquillité publique ;

**Nous recommandons :**

- que la Ville de Rezé porte un plaidoyer au niveau national (députés, sénateurs et gouvernement) :
  - pour augmenter les moyens de la justice ;
  - pour une augmentation des moyens de la Police nationale à Rezé et notamment la nuit.

- **Insertion**

**Considérant :**

- l'importance de l'insertion sociale, et de la réinsertion des auteurs de fait délictueux, dans l'instauration d'une réelle tranquillité publique ;

**Nous recommandons :**

- que la Ville de Rezé explore le champ de l'insertion (insertion sociale, par le logement, par l'activité économique...), en complément de la prévention sociale.



## 7 CONCLUSION

Plusieurs de nos recommandations invitent à impliquer les citoyens dans la définition des politiques de tranquillité publique, dans la recherche d'outils, dans leur mise en œuvre ainsi que dans leur suivi et leur évaluation. Cette conférence citoyenne est une première étape en ce sens. Aussi, nous demandons à l'ensemble des élu.e.s rezéen.ne.s un droit de suite, pour que nous soyons informés des suites données à notre avis, des choix opérés par la collectivité et de leurs modalités d'application.

---

## 8 LISTE DES ANNEXES

- Compte rendu conférence citoyenne tranquillité publique, week-end 1
- Compte rendu conférence citoyenne tranquillité publique, week-end 2
- Les polices municipales des plus grandes villes de France : panorama factuel
- Observatoire Social et Urbain : Diagnostic des chiffres clés de la Ville de Rezé
- Ouest France Référents - Bouguenais
- Communiqué de presse. Sécurité à Rezé : un devoir de vérité et de responsabilité
- Carnet d'évaluation tranquillité publique
- Livre blanc pour la sécurité des territoires FFSU
- IAU état des lieux des polices municipales
- Rapport du collectif stop insécurité de Rezé
- Article Belvédère Virginie Malochet
- Statistiques police nationale Rezé 2020
- Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019 du service statistique ministériel de la Sécurité Intérieure : victimation, délinquance et sentiment d'insécurité
- Diagnostic sur la tranquillité publique à Rezé - juillet 2021– Lexis
- Diagnostic sur la tranquillité publique à Rezé Dossier élus - juillet 2021 - Lexis
- Présentation Direction de la Tranquillité publique
- Réunion plénière Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance 11/10/2021
- Présentation Police nationale week-end 2
- Fiche memo police municipale Programme Rezé Citoyenne
- CLSPD composition
- CLSPD Règlement intérieur
- Convention voisins attentifs
- Enquête grandir et vivre à Rezé
- Tableau de bord tranquillité publique division Sud Nantes
- Baromètre GUSP Nantes
- Délibération participation citoyenne Rezé
- Réponse Ville de Rezé / questions de la conférence citoyenne
- Information police des transports
- Compétences police municipale
- CNFPT fiche police municipale
- Convention intercommunale de coordination des interventions de la police métropolitaine des transports en commun et les forces de sécurité de l'État

- Modèle annonce policier municipal - Centre de gestion 44
- Note de service Police municipale – Direction de la tranquillité publique Rezé
- Question Sénat : Cadre d'emploi des agents de surveillance de la voie publique – JO  
25/10/2018
- CNFPT fiche ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique)
- Fiche de poste pôle emploi Surveillance municipale
- Ministère de l'intérieur : Rôle des agents de surveillance de la voie publique
- Fiche de poste ASVP Rezé
- Brochure tranquillité publique Bruxelles

# Rapport rédigé par les membres de la conférence citoyenne tranquillité publique en décembre 2021

Pour plus d'informations :

Service Dialogue Citoyen de la Ville de Rezé

Tél.02 40 84 42 44

[dialoguecitoyen@mairie-reze.fr](mailto:dialoguecitoyen@mairie-reze.fr)